

**Compte rendu de la rencontre entre les présidents d'associations  
d'historiens du supérieur le 1<sup>er</sup> février 2016 à la Sorbonne  
(Bibliothèque du Centre Roland-Mousnier)**

*Etaient présents : Jean-Claude Caron pour l'AHCESR ; Véronique Gazeau pour la SHMESP ; Catherine Grandjean pour la SOPHAU ; Nicolas Le Roux pour l'AHMUF*

1. La séance s'ouvre en partant d'une intervention de Véronique Gazeau qui, ayant relayé le courrier de deux docteurs, aborde la question du nombre grandissant d'agrégés-docteurs - et même pour certains habilités - sans perspective de recrutement dans l'enseignement supérieur. Le principe d'une réponse collective des quatre présidents d'associations aux deux docteurs est acté, avec transmission au ministère. Cette réponse s'appuiera sur les revendications formulées aux points B et C du courrier reçu : à savoir le maintien de son poste et de son ancienneté à un doctorant et/ou docteur nommé sur un poste d'ATER ou bénéficiant d'un contrat post-doctoral ; et l'allongement de la durée de la thèse, au regard de la situation spécifique des doctorants-enseignants. Si cette pratique est le plus souvent appliquée par les Ecoles doctorales, il serait bon qu'elle soit en quelque sorte sanctuarisée – avec une limite dans le temps. En revanche, il paraît contre-productif d'acter toute mesure qui aboutirait à accorder des temps partiels, à quantifier les absences autorisées et plus généralement à créer de facto une nouvelle catégorie d'enseignant du secondaire. On s'inquiète aussi des refus de détachement de PRAG par certains rectorats (Créteil, Lyon).
2. Concernant la raréfaction des postes mis au concours (4 à 5 au concours 2016, tant en histoire ancienne qu'en histoire médiévale, et un niveau équivalent en histoire moderne comme en histoire contemporaine), il est décidé de contacter les représentants d'autres disciplines (via peut-être indique V. Gazeau, le site Sociétés savantes créé il y a quelques années et géré par Pierre Lurbe, angliciste à Poitiers), qui sont touchées au même titre que l'histoire, que ce soit dans les sciences physiques, dans les langues, etc. On s'interroge par ailleurs sur les relais à trouver (académiciens, médias, etc. ?), en constatant que la discipline historique, comme les lettres classiques, se trouve souvent acculée à une position défensive, réagissant finalement davantage en aval qu'en amont, faute d'avoir des informations précises et des interlocuteurs identifiés.
3. Evoquant la question de l'hétérogénéité des étudiants de première année, Catherine Grandjean signale un projet de questionnaire portant sur les acquis (connaissances et méthode) en histoire de ces nouveaux étudiants. Elle suggère qu'on puisse envisager un élargissement de cette pratique dans l'ensemble des universités. Afin de travailler en collaboration avec les collègues du secondaire, il serait souhaitable que l'APHG soit associée à l'élaboration de ce questionnaire.
4. On aborde ensuite la question du concours spécial d'agrégation pour les docteurs, avec des épreuves spécifiques. Constatant un manque d'informations fiables sur le sujet, les présents chargent J.-C. Caron d'en réunir : combien de postes ? sur quel contingent ? avec quel jury ? et quelles épreuves ? Quand la première session aura-t-elle lieu et quelle sera l'affectation des reçus ? Mais aussi quelle est la position des syndicats de l'enseignement secondaire comme supérieur sur la question ?
5. Un débat s'engage autour d'un rapport de l'inspection générale sur les ESPE (*Le suivi de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation au cours de l'année 2014-2015*). Il est acté que ce rapport ne nécessite pas de prise de position particulière.

6. Les présidents d'association souhaiteraient avoir des informations précises sur le contenu des deux nouvelles questions (moderne et contemporaine) élaborées pour la session du Capes 2017 et sur le devenir de l'histoire ancienne et de l'histoire médiévale aux deux concours. Il est convenu d'écrire à M. Yves Poncelet, président du jury de l'agrégation d'histoire, afin de lui demander un rendez-vous pour faire le point ; de même apparaît-il souhaitable de demander un rendez-vous à M. Vincent Duclert, président du jury du Capes d'histoire-géographie, et à Mme N. Bernardie-Tahir, présidente du jury d'agrégation de géographie.